ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

panneaux publicitaires

Question écrite n° 15183

Texte de la question

M. Damien Alary attire l'attention de Mme la ministre de l'écologie et du développement durable sur la réglementation en matière d'affichage publicitaire. Il constate la présence illégale de panneaux publicitaires aux entrées de nombreuses agglomérations et dans des sites remarquables, entraînant une véritable pollution visuelle. Des associations de défense de l'environnement dénoncent au quotidien cette violation du code de l'environnement. En conséquence, il lui demande si elle envisage de prendre des mesures susceptibles d'assurer le respect de la loi et de moraliser les pratiques en matière de publicité extérieure.

Texte de la réponse

La ministre de l'écologie et du développement durable a pris connaissance, avec intérêt, des questions concernant l'application de la réglementation de la publicité extérieure. Malgré la vigilance des services de l'Etat et des maires chargés, sous l'égide du préfet, de faire respecter la réglementation, de nombreux abus peuvent en effet être constatés, que ce soit aux entrées de ville ou sous forme d'affichage sauvage. Or, les textes, s'ils étaient correctement et spontanément appliqués par les afficheurs eux-mêmes, permettraient de résoudre l'essentiel des problèmes et de protéger le cadre de vie des pollutions visuelles. Toutefois, dans le souci d'une plus grande efficacité dans la mise en oeuvre de la réglementation et donc d'une meilleure protection du cadre de vie, la ministre estime devoir engager une réflexion approfondie portant aussi bien sur l'évolution des textes dans un sens plus protecteur que sur les conditions de leur mise en application, pour laquelle une simplification des règles devra être recherchée. Un processus de concertation va ainsi être engagé, au cours duquel les différents acteurs concernés - élus locaux, associations et professionnels - seront associés.

Données clés

Auteur : M. Damien Alary
Circonscription : Gard (5e circonscription) - Socialiste
Type de question : Question écrite
Numéro de la question : 15183
Rubrique : Publicité
Ministère interrogé : écologie
Ministère attributaire : écologie

Date(s) clée(s)

Question publiée le : 31 mars 2003, page 2339
Réponse publiée le : 19 mai 2003, page 3883